

## RAPPORT D'ÉVALUATION - MASTER

### **École des Hautes Études en Santé Publique - EHESP**

Bilan du champ de formations Santé  
publique

---

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021**  
**VAGUE B**

Évaluation réalisée sur la base de dossiers déposés le 14/12/2020  
Rapport publié le 27/05/2021



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Christian Olivier, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Ce rapport contient, dans cet ordre, l'avis sur le champ de formations *Santé publique* et les fiches d'évaluation des formations de deuxième cycle qui le composent.

- Master Droit de la santé
- Master Santé publique

## Présentation

L'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) est une école à vocation transdisciplinaire en santé publique unique en France. Sa localisation principale est à Rennes mais avec une antenne à Paris sur le campus Condorcet. A ces titres, elle a appartenu aux deux Comues, l'Université Bretagne Loire et l'Université Sorbonne Paris Cité jusqu'en 2019, date de leurs dissolutions. Elle est engagée depuis 2018 dans le projet UniR (Université de Rennes) qui regroupe les deux universités Rennes 1 (UR1) et Rennes 2 (UR2) et 4 grandes écoles du site rennais (Ecole Nationale Supérieure de Chimie, l'Ecole Nationale Supérieure de Rennes, l'Institut National de Sciences Appliquées et Sciences Po-Rennes).

L'EHESP a pour vocation à former ses étudiants à une prise de poste immédiate en tant que cadres supérieurs du système de santé, tout en étant un établissement d'enseignement supérieur et de recherche. L'EHESP a ainsi renforcé ses relations avec les établissements d'enseignement et de recherche UR1 et UR2 dans le périmètre d'une convention cadre signée en février 2020, dans laquelle les formations co-accréditées sont les masters *Santé publique* et *Droit de la santé*.

Ces deux formations sont aussi intégrées au champ *Santé publique*, qui regroupe l'ensemble des formations (Bac+5) de l'EHESP, et dont les domaines de compétences portent sur :

- l'organisation, le management et les performances du système de santé français,
- les environnements et la santé,
- les populations et politiques publiques.

Le périmètre du champ *Santé publique* est donc très large, chevauchant de nombreux autres champs rennais, mais se positionne totalement dans le récent Campus « Santé » du site de Rennes.

Au niveau international, l'EHESP bénéficie d'un label européen de la part de l'APHEA (Agency for Public Health Education Accreditation), organisme indépendant siégeant à Bruxelles. Mais aucune collaboration précise avec des écoles ou universités étrangères n'est citée, hormis un master d'excellence européen Erasmus Mundus, programme nommé « Europubhealth », et piloté par l'école depuis 2006 tout en regroupant 8 universités européennes. L'EHESP ouvre dans cette formation quatre parcours de deuxième année de master (M2), deux sur le site de Rennes avec les masters *Droit de la santé* et *Santé publique*, et deux sur celui de Paris.

Les métiers visés par les formations sont extrêmement nombreux et diversifiés aussi bien dans le domaine public que privé : centres hospitaliers publics et privés, ONG, organismes de recherche institutionnels (Unités Mixtes de Recherche [UMR], Equipes Associées [EA]) ou industriels notamment en chimie, services juridiques, expertises nationales et internationales, etc. Les partenaires socio-économiques participent pour certains à la gouvernance de l'EHESP.

L'adossement à la recherche s'organise autour de cinq thématiques et expertises : les politiques sociales et de santé (avec le centre de recherche sur l'action politique en Europe nommé Arènes, UMR CNRS), l'organisation, le pilotage, la régulation et le management des services de santé (avec l'EA Management des Organisations de Santé MOS), l'environnement et la santé (avec l'Institut de Recherche en Santé, Environnement et Travail IRSET, UMR Inserm), la promotion de la santé et prévention, et enfin la sécurité sanitaire (avec l'IRSET et le MOS). Au niveau de l'école, il n'est pas fait mention de poursuite d'études en thèse de doctorat. Cependant, quelques étudiants poursuivent bien dans cette voie dans les deux masters. L'EHESP est d'ailleurs à la tête d'un réseau doctoral national en Santé Publique et co-délivre des doctorats avec quatre écoles doctorales de Bretagne et Pays de la Loire.

Le pilotage de l'EHESP est assuré à la fois par le Conseil de Formation (CF), la direction des études qui assure entre autre la cohérence du champ, le Comité Pédagogique d'Etablissement (CPE) composé notamment des responsables de formation et de représentants de la direction des études, un conseil d'administration et un conseil scientifique.

## Avis Global

En revenant sur les réserves précédentes concernant les aspects recherche et le développement à l'international, il faut relever que les responsables de l'EHESP ont bien pris la mesure de ces quelques faiblesses puisqu'il est stipulé dans le projet stratégique d'établissement 2019-2023 « d'accroître la visibilité des activités de recherche et d'expertise scientifique et de renforcer le rayonnement et la reconnaissance internationale ».

Dans ce même projet stratégique d'établissement 2019-2023, qui est un document fixant à la fois les objectifs du champ *Santé publique* et de l'équipe de pilotage (notamment le CPE et le CF) en matière de formations, il est appréciable qu'il soit précisé que des indicateurs de suivi et des jalons seront clairement définis, permettant d'en mesurer le degré d'évolution tout au long de l'exercice quinquennal.

On note également que la généralisation de l'approche par compétences sera particulièrement favorisée avec l'identification et l'élaboration de blocs de compétences capitalisables et mutualisables entre toutes les formations du champ, de façon à créer des synergies entre ces différentes formations et de rompre ainsi le cloisement parfois observé de celles-ci.

## Résumé des fiches d'évaluation

La présentation ci-dessous résume les spécificités relevées à partir des deux fiches d'évaluation du Hcéres.

### Finalité

Pour le master *Santé publique*, la finalité de cette formation est majoritairement une intégration professionnelle quand elle est décrite. Certains des douze parcours peuvent conduire à une poursuite en thèse de doctorat, mais ni le libellé des parcours concernés, ni le nombre d'étudiants concernés ne sont donnés dans les rapports mais peuvent être accessibles sur le site web de l'UR1.

Le master *Droit de la Santé* a deux objectifs : préparer aux concours de la fonction publique (hospitalière et d'Etat (formations assurées par l'Ecole des hautes études en santé publique telles que celles de directeur d'hôpital ou d'établissement social et médico-social, et inspecteur de l'action sanitaire et sociale) ou à une insertion professionnelle immédiate dans les secteurs publics et privés. Il y a très peu de poursuite d'études en doctorat et même aucune certaines années.

### Positionnement dans l'environnement

Les deux mentions ont un bon positionnement, tant régional que national, grâce à leur intégration à l'EHESP qui bénéficie d'une visibilité nationale incontestable.

Des masters *Droit de la santé* existent dans d'autres universités françaises, sans qu'il soit indiqué des spécificités concernant celui de Rennes. Les deux masters participent particulièrement au programme européen labellisé Master of Excellence Erasmus Mundus "Europubhealth" dont le M2 constitue l'un des quatre parcours. Au niveau international, il n'est pas indiqué d'autres collaborations de ces deux formations.

L'adossé aux laboratoires de recherche de la mention *Santé publique* est important, et a été listé dans la présentation de l'EHESP, auquel s'ajoutent des équipes de recherche d'universités du Grand-Ouest (Angers, Caen, Nantes, UBO, Tours). Celui de la mention *Droit de la santé* s'appuie précisément sur deux autres laboratoires de l'UR1 : l'Institut du Droit Public et de la Science Politique (IDPSP, EA), et l'Institut de l'Ouest Droit et Europe (IODE, UMR CNRS).

### Organisation pédagogique

Le master *Santé publique* est composé de douze parcours dont onze sont articulés à partir d'un tronc commun en M1. Le douzième parcours intitulé *Criminologie* (CRIMINO) est spécifique dès la première année de master (M1). La formation en contrat professionnel est possible.

Le master *Droit de la santé*, labellisé Erasmus Mundus pour sa deuxième année (*Europubhealth*), se compose après un M1 commun, de deux parcours en M2. Ce master accueille des étudiants en formation initiale et en formation continue, mais aussi avec la validation des acquis de l'expérience (VAE) et des études supérieures (VES) ; la professionnalisation de la formation y étant très marquée.

Des enseignements en anglais sont présents dans les deux formations, via le M2 Erasmus Mundus *Europubhealth*.

### Pilotage

Les deux masters possèdent chacun un conseil de perfectionnement composé des responsables des parcours (12 et 2 suivant la mention), de professionnels et d'étudiants. Le master *Santé publique* dispose, de plus, d'un comité de pilotage et le master *Droit de la santé* d'un conseil de master dont les rôles sont très proches. On peut rappeler que les responsables des deux mentions sont membres du CPE d'établissement.

Les modalités de contrôle des connaissances sont fournies et à la disposition des étudiants.

### Dispositif d'assurance qualité

Des dispositifs d'assurance qualité sont mis en place dans chacune des deux mentions avec le flux d'étudiants, les taux de réussite, l'insertion à 30 mois, données qui sont à la disposition des étudiants via internet. Il est souhaité

que les conseils de perfectionnement analysent plus complètement ces données, même si cela paraît plus délicat pour la formation *Santé publique* à cause de sa complexité (très grand nombre de parcours).

### Résultats constatés

Les effectifs de la mention *Santé publique* sont annoncés dans plusieurs rubriques du rapport comme relativement faibles pour certains parcours (inférieur à 10 étudiants). Les taux de réussite sont eux très bons (90 %). Les taux d'insertion professionnelle ne sont pas connus. Le morcellement en de si nombreux parcours en M2 a ainsi pour conséquence des effectifs parfois bien faibles, qui nécessiteraient des regroupements et une réorganisation des unités d'enseignement.

L'attractivité du master *Droit de la santé* est incontestable avec un taux de pression très élevé (une candidature retenue pour 4,7 candidats en M1, une pour 6 en M2, en moyenne, à cause d'un grand nombre de néo-entrants en deuxième année). Le taux d'étudiants en formation continue est lui aussi élevé pour cette mention, de l'ordre de 36 % en moyenne en M2. Les taux de réussite sont corrects. Les taux d'insertion professionnelle sont très bons. L'impact sur les effectifs des deux mentions du master européen *Europubhealth* n'a pas été analysé dans les rapports.

# Fiches d'évaluation des formations

# MASTER DROIT DE LA SANTÉ

## Établissements

Université de Rennes 1, École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP)

## Présentation de la formation

Le master *Droit de la santé* a un double objectif: préparer aux concours de la fonction publique (fonction publique hospitalière ou concours d'inspecteur de l'action sanitaire et sociale ou concours d'entrée à l'École Nationale Supérieure de la Sécurité Sociale) et former pour le secteur privé ou public des juristes spécialisés en droit de la santé (établissements de santé, cabinets d'avocats, Office National d'Indemnisation des Accidents Médicaux - ONIAM, Agence Régionale de Santé - ARS). Ce master labellisé *Erasmus mundus* comprend un parcours en master 1 et deux parcours en master 2 : *Droit et éthique des professionnels et des établissements de santé* ; *Droit et éthique des professionnels et des établissements sociaux et médico-sociaux*. Il est co-accrédité par l'Université de Rennes 1 (UR1) et l'École des hautes études en santé publique (EHESP). Le master est dispensé en formation initiale et en formation continue. Les enseignements ont lieu tant à la Faculté de Droit et Science Politique de l'Université Rennes 1 (première et deuxième année de master - M1 et M2) qu'au sein de l'EHESP (M2).

## Analyse

### Finalité de la formation

Les objectifs du master *Droit de la santé* ainsi que les compétences et connaissances à acquérir sont clairement définis et affichés sur les sites internet de l'Université de Rennes 1 et de l'EHESP. Après l'acquisition en master 1 (M1) d'un socle de connaissances en droit de la santé, le master 2 permet une spécialisation juridique en droit de la santé et l'acquisition de savoir-faire indispensables à l'exercice professionnel. Les deux parcours de master 2 (M2) sont clairement identifiés. La formation est en cohérence avec la fiche du répertoire national de la certification professionnelle (RNCP) de la mention. Le supplément au diplôme, formalisé selon la labellisation *Erasmus mundus*, précise les connaissances acquises par l'étudiant.

### Positionnement dans l'environnement

Les mentions Droit de la santé sont présentes dans d'autres universités françaises. Toutefois, le master *Droit de la santé* de l'Université de Rennes 1 est unique en France en raison de la co-accréditation avec l'EHESP et la labellisation *Erasmus mundus*.

Le lien avec la recherche est important, le master s'appuyant sur deux laboratoires de recherche : Institut du droit public et de science politique (IDSP) dirigé par la directrice de la mention *Droit de la santé*, et Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE). Des partenariats sont également noués avec des partenaires extérieurs comme l'EHESP, l'Agence régionale de santé, le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Rennes, et la formation bénéficie de l'appui de professionnels (avocats, comité d'éthique...) à même d'accueillir les étudiants en stage. Les partenaires extérieurs comme les professionnels fournissent également des débouchés professionnels aux étudiants du master. Il existe un partenariat fort avec les universités étrangères, le master *Droit de la santé* faisant partie du programme européen Europubhealth+ qui réunit 8 établissements d'enseignement supérieur européens, ce qui favorise la mobilité entrante et sortante.

### Organisation pédagogique de la formation

La structure de la formation permet une spécialisation progressive avec une première année dédiée aux fondamentaux du droit de la santé, un semestre 3 comprenant un tronc commun aux deux parcours et un quatrième semestre destiné à approfondir les aspects propres à chacun des parcours : secteur de la santé ou secteur social et médico-social. Le master *Droit de la santé* n'est pas conçu comme partie d'un cursus master doctorat intégré à une école universitaire de recherche (EUR) ou une graduate school.

Le master *Droit de la santé* accueille des publics divers : étudiants en formation initiale (FI) comme en formation continue (FC). Les étudiants en FC bénéficient d'aménagements d'emploi du temps et de cours spécifiques.



La validation des acquis de l'expérience (VAE) et la validation des études supérieures (VES) sont proposées pour l'obtention du diplôme. Le master a accueilli des étudiants ayant des contraintes particulières, notamment en situation de handicap.

L'approche par compétences est en cours de définition par blocs de compétences dans la perspective de la prochaine maquette (offre de formation 2022).

Les étudiants sont formés à la démarche scientifique à travers des participations à des journées d'études ou colloques en M1, des enseignements dédiés (recherche documentaire, méthodologique de la recherche en droit) et le mémoire en M2. Les étudiants sont aussi invités à organiser des manifestations sur des thèmes choisis (par exemple, 20 ans de législation sanitaire en 2015).

Un réel accent est mis sur la professionnalisation des étudiants, surtout en M2. Le master comporte ainsi d'importantes périodes de stage en milieu professionnel : deux périodes de stage de 8 semaines chacune en semestre 3 et 4 (avec rédaction d'un rapport de stage). Si en M1, aucune période de stage n'est prévue, il existe une « semaine profil », spécifiquement dédiée à la recherche de stages et la construction du projet professionnel. En M2, la réalisation d'un mémoire de recherche est également obligatoire. La méthodologie de la recherche n'est présente qu'en M2 avec un enseignement adapté en fonction des publics FC ou FI.

Le master *Droit de la santé*, labellisé *Erasmus mundus* prépare à la mobilité par la présence de cours disciplinaires réalisés en anglais (Citizenship of the European Union, législations sanitaires comparées, questions de santé) et la présence de travaux dirigés de langues en première comme en seconde année. L'EHESP propose plusieurs dispositifs de financement de la mobilité internationale entrante, et la direction des relations internationales gère les programmes de bourses. Un processus formalisé permet la validation des crédits (*European Credit Transfer and Accumulation System -ECTS*) acquis dans les établissements européens partenaires.

Les étudiants bénéficient d'un environnement numérique de travail classique (moodle, recherches documentaires en ligne). Les pédagogies innovantes sont annoncées (classes inversées, travaux de groupe, mise en situation) sans être davantage explicitées. Les étudiants peuvent accéder à des cours en ligne - Massive Open Online Courses (MOOC) - de compétences complémentaires en santé publique dispensés par l'EHESP. L'EHESP apporte également une formation sous forme de conférence obligatoire à la déontologie des métiers de la recherche.

Les étudiants sont sensibilisés à l'intégrité scientifique et l'éthique via des enseignements, des cours de méthodologie, une conférence obligatoire et un dispositif "éthique, intégrité et déontologie" de l'EHESP. Le logiciel Compilatio est utilisé pour identifier les plagiat.

### **Pilotage de la formation**

L'équipe pédagogique est essentiellement composée d'enseignants de l'Université de Rennes 1 et de l'EHESP. Il est indiqué que 20% des enseignements en M2 sont confiés à des professionnels : avocats, directeurs juridiques et directeurs d'établissements ou d'institutions (santé, médico-social), médecin légiste. La mention est dirigée par un responsable clairement identifié, qui assure aussi la responsabilité du M2 pour Rennes 1. Il existe également un responsable du M2 au sein de l'EHESP. Le conseil de master comprend les responsables de la mention et du M2 ainsi qu'un enseignant intervenant désigné par chaque institution. Les missions du conseil de master ne sont pas explicitées, seule la sélection des candidats étant annoncée.

Le conseil de perfectionnement comprend des représentants d'étudiants FI et FC, le responsable de mention, les responsables du M2 et deux personnes qualifiées. Rien n'est dit sur la présence de personnel administratif ni sur les réflexions du conseil de perfectionnement en vue de l'amélioration de la formation.

Les modalités de contrôle des connaissances sont clairement exposées, et précisent les modalités de la seconde session. Seul l'EHESP valorise l'engagement étudiant d'une bonification de 0,25 points ajoutés à la moyenne du semestre.

### **Dispositif d'assurance qualité**

L'attractivité du master est réelle comme en témoigne le nombre de candidatures en M1 (plus de 160 candidatures pour 35 places) et en M2 (plus de 200 candidatures pour 40 places), soit un taux de sélection de l'ordre de 20%. L'attractivité concerne également le public FC puisqu'en M2, ils représentent un tiers des effectifs, voire 45% selon les années. Les modalités de sélection sont clairement présentées sur les sites Internet. Les flux étudiants sont suivis par le service de scolarité mais ne font pas l'objet d'une analyse.

Le suivi des taux de réussite est effectué sans être publié, il est analysé dans le cadre du conseil de perfectionnement. En revanche, les flux d'étudiants non diplômés ne sont pas analysés. Les services dédiés des établissements effectuent des enquêtes sur le devenir des diplômés à 3 mois, 18 mois et 30 mois, et 15 mois et 27 mois pour l'EHESP. Cependant, les résultats des enquêtes ne sont pas publiés.

Il existe une évaluation des enseignements et de la formation par le biais de questionnaires annuels standardisés. Toutefois, les résultats ne sont pas à ce jour présentés devant le conseil de master et le conseil de perfectionnement. Un pilotage de cette évaluation par le conseil de perfectionnement de la mention est prévu mais pour l'heure non effectif.

### Résultats constatés

Les taux de réussite sont satisfaisants aussi bien en M1, proche ou supérieur à 70%, qu'en M2, environ 80% pour les deux dernières promotions. Le taux d'abandons ou de réorientations externes à l'Université de Rennes 1 à l'issue du M1, est important, environ 40% pour les deux dernières promotions, et également le taux de néo-entrants en M2 (environ 40%), ce qui montre l'attractivité des parcours de M2 (notamment le parcours *Droit et éthique des professions et des établissements de santé* avec plus de 150 candidatures en 2019-2020).

Le taux d'insertion professionnelle est d'environ 80%. L'insertion professionnelle des diplômés correspond aux objectifs de la formation. Le devenir des diplômés est analysé à l'échelle de la mention. Il est dommage que les enquêtes d'insertion ne soient pas publiées.

Le taux d'inscription en doctorat est très faible, voire nul selon les années et ce sans explication. En revanche, il existe une part élevée d'étudiants en poursuite d'études dans un autre M2 de l'Université de Rennes 1, de l'ordre de 20% sur les deux dernières années.

## Conclusion

### Principaux points forts :

- Co-accréditation avec l'EHESP et labellisation *Erasmus mundus*
- Forts partenariats avec l'environnement socio-économique public et privé
- Place significative des langues étrangères
- Attractivité des parcours de master 2

### Principaux points faibles :

- Pas de formation en alternance (projet à l'étude)
- Absence de publication sur la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle
- Pas de présentation par blocs de connaissances et de compétences

### Analyse des perspectives et recommandations :

Le master *Droit de la santé* est un master bien structuré dont l'attractivité est certaine grâce notamment à sa labellisation *Erasmus mundus*. La co-accréditation avec l'EHESP constitue également un point fort indéniable. La perspective d'une ouverture du master à l'alternance et sa présentation par blocs de compétences permettront de renforcer ses atouts déjà nombreux.

# MASTER SANTÉ PUBLIQUE

## Établissements

Université de Rennes 1, Université de Rennes 2, École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP)

## Présentation de la formation

Cette formation de deuxième cycle en *Santé publique*, co-accréditée par l'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP) et l'Université de Rennes 2, a pour objectifs de former à la fois des professionnels et de futures scientifiques amenés à poursuivre leurs études par un doctorat. Les 12 parcours offerts couvrent l'ensemble des champs de la santé publique (*Modélisation en pharmacologie clinique et épidémiologie* - MPCE, *Évaluation et prévention des risques professionnels* EPPRO, *Sciences des données en santé* - SDS, *Méthodes d'évaluation de la qualité et de la sécurité des soins* MEQS, *Criminologie* CRIMINO, *Méthodes et outils d'évaluation des risques sanitaires liés à l'environnement* METEORES, *Enfance, jeunesse : politiques et accompagnement* ENJEU, *Pilotage des politiques et actions en santé publique* PPASP, *Promotion de la santé et prévention* PSP, *Situation de handicap et participation sociale* SHPS, *Management des organisations de santé* AMOS, *Droit et gouvernance du secteur sanitaire et social* DG3S). La formation assure un socle commun en première année de master (M1) puis une spécialisation progressive permettant l'accès aux différents parcours à l'exception du parcours CRIMINO qui représente une filière à part et un parcours spécifique dès le M1. Les enseignements ont lieu sur les différents sites de Rennes.

## Analyse

### Finalité de la formation

En dehors du parcours *Criminologie*, la formation s'articule en M1 autour d'un tronc commun de 18 crédits ECTS et de plus d'une quinzaine UE obligatoires ou optionnelles en fonction des parcours envisagés en deuxième année de master (M2). Les UE de l'ensemble des parcours de M2 n'étant que partiellement présentées, il est difficile d'avoir une vision précise des enseignements proposés et donc une idée précise des compétences acquises par les étudiants au-delà de l'intitulé des parcours. Les objectifs, compétences acquises et modalités d'apprentissage ne sont clairement définis et présentés que pour les parcours MPCE, MEQS et EPPRO.

Le parcours *Criminologie* est peu intégré dans l'ensemble du master. Le lien entre criminologie et santé publique n'est d'ailleurs pas évident. La formation en criminologie ne fait pas classiquement partie des compétences d'un professionnel de santé publique.

Les débouchés auxquels peuvent prétendre les étudiants ayant suivi cette formation dépendent en partie de leur formation préalable. Ainsi, les médecins peuvent s'orienter vers l'ensemble des métiers réservés aux médecins de santé publique ainsi que vers carrières hospitalo-universitaire. Les étudiants hors filière de médecine peuvent poursuivre en doctorat et accéder à des emplois de chercheurs ou d'enseignant chercheurs ou s'orienter vers les métiers de l'administration en santé, de la recherche appliquée ou du conseil.

### Positionnement dans l'environnement

Le positionnement dans l'environnement local, national et international est bien présenté. Localement l'alliance avec l'EHESP et l'Université de Rennes 2 permet une richesse des enseignements, des parcours et des terrains de stages. L'intégration, via l'EHESP dans le réseau européen des formations en santé publique est un point fort de cette formation et permet des interactions à l'international. Au niveau national, le lien avec le réseau doctoral en santé publique de l'EHESP est un élément d'ouverture important. Il offre non seulement des débouchés vers le doctorat, mais favorise également des échanges sur la formation et les compétences attendues des professionnels de santé publique, au-delà du cadre strict de la formation doctorale scientifique. Cette formation s'intègre au programme de master labellisé "Master of excellence" Erasmus Mundus EUROPUBHEALTH+ coordonné par l'EHESP et qui réunit huit établissements européens d'enseignement supérieur et 18 institutions partenaires internationales associées.

La formation à la recherche s'appuie sur de nombreuses équipes labellisées par des instituts de recherche (unités labellisées Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM), Centre National de la

Recherche Scientifique (CNRS), Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE)) et des universités sur la ville de Rennes (six équipes) mais aussi au sein de la région (Université de Bretagne occidentale, Université de Nantes) et au-delà (Université d'Angers, Université de Caen, Université de Tours). Enfin la formation a développé des interactions avec les structures régionales publiques pour assurer la formation des étudiants (Agence Régionale de Santé (ARS), Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM))

### **Organisation pédagogique de la formation**

L'organisation pédagogique est clairement affichée et en adéquation avec les objectifs de la formation. Elle est organisée classiquement en 4 semestres. Le tronc commun de 18 ECTS au premier semestre (S1) du M1 permet d'asseoir les bases nécessaires aux enseignements en santé publique et notamment concernant l'évaluation en santé. En dehors, du parcours CRIMINO qui est relativement tubulaire, les 11 autres parcours sont accessibles via une spécialisation progressive à partir du deuxième semestre (S2) du M1. Le nombre de parcours est un point positif, mais a pour conséquence un très faible nombre d'étudiants dans certains parcours. Concernant ces parcours à faible effectif, un regroupement et une organisation avec des UE optionnelles au sein d'un parcours commun plus large paraîtrait pertinente. Cela permettrait à la fois d'alléger l'organisation et d'apporter une souplesse pour les étudiants. Au quatrième semestre (S4), un stage donnant lieu à un mémoire est obligatoire.

Les compétences que les étudiants doivent acquérir au cours de la formation ne sont pas explicitées de manière claire. De même, l'information sur les compétences transversales que l'étudiant peut acquérir pour faciliter son insertion professionnelle est succincte. Elle semble se borner à une UE Méthodes et métiers en santé publique et aux stages.

En plus de l'ouverture internationale via le programme de Master labellisé comme "Master of excellence" Erasmus Mundus », il est exigé un niveau B2 (intermédiaire) dans au moins une langue étrangère pour accéder au M2 et certains enseignements sont en anglais.

Les étudiants bénéficient d'un environnement numérique de travail (ENT) et de modules en *e-learning* notamment pour des remises à niveau dans certains domaines de la santé publique. Depuis 2019, des enseignements sur l'intégrité scientifique sont obligatoires.

La possibilité de formation en contrat professionnel est un atout majeur de la formation.

Comme évoqué plus haut, le parcours en criminologie, la justification de ce parcours au sein du master de santé publique n'est pas claire.

### **Pilotage de la formation**

Le pilotage de la formation est réalisé via de deux comités. Le comité de pilotage proprement dit, composé d'enseignants chercheurs, a pour mission la coordination fonctionnelle des ressources et des services support nécessaires à la formation. Le conseil de perfectionnement, composé des responsables de parcours, des responsables du M1, de représentants des personnels administratifs, de professionnels de santé publique et d'étudiants a pour vocation de définir l'organisation de la formation, les choix pédagogiques réalisés et les grandes orientations de la formation. Les modalités de contrôle de connaissances sont clairement définies et en adéquation avec les objectifs. Elles sont mises à disposition des étudiants sur la plateforme web de la formation dans le mois suivant le début des cours.

### **Dispositif d'assurance qualité**

Un dispositif d'assurance qualité est en place et permet de rendre compte annuellement, sur le site internet de l'Université, des flux d'étudiants et des taux de réussite de la formation et de ses parcours. Le suivi du devenir des diplômés est régulièrement réalisé par l'Université à 30 mois après la fin du cursus des étudiants. Comme souvent pour ces formations largement ouverte aux médecins, l'analyse du devenir des étudiants et de l'employabilité est complexe

Concernant l'autoévaluation, un questionnaire standardisé comportant des questions ouvertes est rempli par les étudiants pour chaque UE permettant une réflexion sur les enseignements prodigués ainsi que sur les modalités de contrôles de connaissance.

## Résultats constatés

En regard des nombreux parcours disponibles, le nombre d'étudiants est relativement faible (en moyenne 40 étudiants en M1 et 53 en M2). Les effectifs dans certains parcours sont faibles (de l'ordre de 5 à 6 étudiants par an), sans que malheureusement on puisse facilement identifier de quel parcours il s'agit. Les taux de réussite sont tout à fait corrects (autour de 90%).

## Conclusion

### Principaux points forts :

- Grande qualité de la formation et grande diversité des parcours
- Lien avec de nombreuses unités de recherche et des partenaires professionnels
- Formation en contrat professionnel possible
- Lien avec l'EHESP et le réseau doctoral en Santé Publique

### Principaux points faibles :

- Intégration du parcours de criminologie au sein d'une mention Santé Publique
- Nombre d'étudiants faibles dans certains parcours

### Analyse des perspectives et recommandations :

La formation bénéficie à plein d'un environnement particulièrement riche sur les thématiques de santé publique. La diversité des parcours proposés ainsi que les liens avec l'EHESP et ses réseaux sont de vrais atouts. Le revers de la médaille est la faiblesse des effectifs dans certains parcours. Une solution serait de proposer des UE optionnelles pour préserver une formation de qualité tout en réduisant le nombre de parcours. Il faut aussi repenser l'intégration du parcours criminologie en proposant par exemple un parcours droit et santé ou médecine légale dans lequel cette formation pourrait s'insérer.

## Observations de l'établissement



Rennes, le 22 avril 2021

## **Observations de l'EHESP sur le rapport d'évaluation – master / Bilan du champ de formations Santé publique**

### **1 / Champ de formations Santé Publique**

Au niveau international, l'EHESP souhaite préciser que, dans le cadre de sa stratégie de partenariats européens, elle offre des doubles diplômes via les parcours de masters intégrés dans le programme Europubhealth (Erasmus mundus).

Par ailleurs, au niveau des débouchés et de l'insertion professionnelle de ses étudiants ayant bénéficié des formations de master, on peut également citer, à côté des ONG, des organisations internationales telles que l'OMS, l'UNESCO, etc.

En outre, concernant l'adossement à la recherche, il est important de préciser qu'un certain nombre d'étudiants, issus des masters délivrés par l'EHESP, s'orientent bien vers une thèse. Ainsi au cours des 4 dernières années universitaires, 9 doctorants inscrits au sein du réseau doctoral en santé publique sont titulaires d'un master de l'EHESP, ce qui représente 10 % des doctorants inscrits dans ce réseau.

Néanmoins, il est important de mentionner également qu'un grand nombre d'étudiants inscrits dans les masters de l'EHESP sont des professionnels de santé publique (formation continue) et plusieurs parcours proposés dispensent des enseignements tournés vers la pratique professionnelle et ainsi moins académiques.

### **2/ Mention Droit de la Santé**

Néant

### **3/ Mention Santé Publique**

#### **- Sur les données disponibles**

Les compétences visées et les unités d'enseignement de chaque parcours sont disponibles sur les sites internet des établissements. Les taux d'insertion font, comme indiqué dans le dossier d'auto-évaluation, l'objet d'un suivi régulier et organisé ; ces taux peuvent être fournis pour chaque parcours, dont ceux de l'EHESP pour lesquels le taux à 15-18 mois des promotions 2017-2018 va de 77 à 100%.

Les effectifs des parcours sont incomplets dans le dossier transmis suite à une erreur de transmission de fichier au Hcéres.

Les effectifs réels sont en 2019

- M1 : 77 étudiants titulaires d'une licence inscrits une année en M1, et 68 étudiants de santé qui suivent les UE du M1, avec une validation sur plusieurs années
- M2 : 277 étudiants inscrits en M2, tout parcours confondu

Sur les dernières années, les effectifs sont

M1	2017	2018	2019	2020
<b>M1 SP Sc quanti.</b>				
Etudiants Licence 60 ECTS	9	11	25 (dont 1 FC)	26 (dont 1 FC)
Etudiants de Santé	28	19	20	20
<b>M1 SP Crimino*</b>				
Etudiants Licence 60 ECTS	3	4	10 (dont 1 FC)	12
Etudiants de Santé	41	36	31	32
<b>M1 SHS&amp;M</b>				
Etudiants Licence 60 ECTS	37	40	41 (dont 3 FC)	42
Etudiants de Santé	24	17	17	16
<b>Total</b>				
Etudiants Licence 60 ECTS	49	55	77	80
Etudiants de Santé	93	72	68	68

\* les étudiants de criminologie sont inscrits à UR1 et sont de ce fait présentés séparément, même s'ils suivent les cours du M1 SHS.

M2	2017	2018	2019	2020
MPCE*	15	15	16 (dont 1 FC)	18 (1 FC)
SDS*	5	-	-	-
EPPRO*	7	6	10 (dont 2 FC)	10
METEORES	4	4	5	9
MEQS*	-	6	5 (dont 4 FC)	11 (dont 6 FC)
Crimino*	-	6	12	13 (dont 1 FC)
DG3S	16	24	21	30 (dont 2 FC)



PPASP	36	31	31 (dont 1 FC)	29 (dont 5 FC)
ENJEU	28	23	25 (dont 5 FC )	24 (dont 5 FC)
SHPS	21	21	22 (dont 4 FC)	23 (dont 8 FC)
PSP	22	23	30 (dont 2 FC)	24 (dont 2 FC)
AMOS	39	38	83 (dont 3 FC et 40 double cursus)	79 (dont 3 FC et 30 double cursus)
<b>Total</b>	<b>193</b>	<b>197</b>	<b>277</b>	<b>270</b>

### - Sur le nombre de parcours

Le champ de la santé publique recouvre, par nature, de nombreuses disciplines qui s'articulent pour créer une offre de formation au spectre relativement large. Les responsables pédagogiques du master sont conscients du nombre important de parcours de M2 et des contraintes et limitations qui en résultent. Cette extension du nombre de parcours dans la présente accréditation correspond à un stade transitoire dans le développement du master que la préparation de la nouvelle accréditation cherche à dépasser. Ainsi, dans la prochaine offre, deux parcours sont replacés au sein d'une nouvelle mention de master « administration de la santé » (AMOS et DG3S), correspondant à l'une des missions de l'EHESP, tandis que le parcours SDS n'est pas prolongé. En complément, des discussions sont engagées pour mutualiser des UEs entre des parcours de M2. Cette réorganisation va de pair avec le renforcement d'un tronc commun en M1, apte à favoriser le développement d'une culture commune en santé publique.

Concernant le parcours criminologie, il est coordonné par des spécialistes de la médecine légale, discipline dépendant de la section 46 du conseil national des universités (Santé Publique, Environnement et Société). Dans le master de santé publique, le parcours criminologie est bien intégré à la mention puisque, outre le tronc commun de 18 ECTS en M1, il partage 12 ECTS avec le parcours de master 1 sciences humaines et sociales et management. La suggestion de placer ce parcours au sein d'une mention « droit de la santé » se heurte, de surcroît, à l'obstacle qu'il relève du droit privé et non du droit public, discipline d'appui du master de droit de la santé de Rennes (Rennes 1-EHESP).

-----

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)